

Preuve de l'originalité des œuvres

Colloque de la **SAIF** -
Société des Auteurs des
Arts Visuels et de l'Image
Fixe le **7 juin 2023** à la
SCAM à Paris.

Guillaume Lanneau
Président de la Saif

Olivier Brillanceau
Directeur général

et les membres
du conseil
d'administration

ont le plaisir de vous inviter au colloque :

Preuve de l'originalité des œuvres

Mercredi 7 juin 2023 de 14h à 18h

salle Charles Brabant, la SCAM
5 avenue Vélasquez, 75008 Paris

Le colloque sera suivi d'un cocktail jusqu'à 20h

**Réservation
obligatoire
avant le 2 juin
via ce lien**

Contact :
communication@saif.fr
+33 1 44 61 07 82

en présence de

Valérie Barthez
directrice juridique
et co-présidente de la
mission du CSPLA sur la
preuve de l'originalité

Nicolas Mazars
directeur des affaires
juridiques et institution-
nelles de la SCAM

Sylvie Robert
sénatrice, vice-présidente
de la commission de la
culture, de l'éducation et
de la communication

**Josée-Anne
Benazeraf**
avocate et co-présidente
de la mission du CSPLA
sur la preuve de l'origi-
nalité

**Marie-Eugénie
Laporte-Legeais**
professeure de droit privé,
Codirectrice du labora-
toire CECOJI - Faculté de
droit de Poitiers

Steven Wassenaar
Photographe

Florence Gaullier
avocate, cabinet Vercken
& Gaullier

Société des Auteurs des arts visuels et de l'Image Fixe

la saif

Société civile à capital variable immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 422 280 255 Siège social : 82, rue de la Victoire, 75009 Paris
conception graphique : atelier Pierre Feuille Ciseaux